




AVIS DE MOTION

7.1. Avis de motion Règlement 589-2016 – Amendement règlement 308-1990

360-2016

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Boisvert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement pour amendement de l'article 9.3. du règlement 308-1990. M. Boisvert demande également dispense de lecture dudit règlement.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 19^{ième} jour de janvier, 2016.



Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière